

COMMUNE DE GRATENS

Législature 2014 -2020

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 13 Mars 2018

N° 1- 2018

ORDRE DU JOUR

1.	ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE	4
2.	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 DÉCEMBRE 2017	4
3.	COMPTE RENDU D'UNE DÉCISION MODIFICATIVE	4
4.	INSEE : CLÔTURE DU RECENSEMENT LA POPULATION	4
5.	SÉCHERESSE ÉTÉ 2017 – DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE	5
6.	AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE RÉUNION DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAIRIE.....	5
6.1	Suivi de dossier	5
6.2	Choix de l'entreprise en charge de la partie « Peinture –Placoplatre »	5
7.	ACCESSIBILITÉ DES ALLÉES DU CIMETIÈRE : CHOIX DE L'ENTREPRISE	6
8.	EGLISE : RENOUVELLEMENT CONTRATS D'ENTRETIEN	6
9.	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE.....	6
9.1	Signature des conventions de mise à disposition de personnel & locaux	6
9.2	Collecte des ordures ménagères.....	7
10.	SDEHG : ENVELOPPE ANNUELLE SPÉCIFIQUE AUX TRAVAUX URGENTS.....	7
11.	ANTARGAZ – RÉVISION DU CONTRAT	7
12.	CHOIX D'UN NOM POUR L'ÉCOLE	7
13.	RÉGIES COMMUNALES.....	7
13.1	Indemnité du régisseur de recettes	7
13.2	Annulation de la régie d'avance	8
14.	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU TERRAIN DE SPORT - COMMUNE DE GRATENS / COMMUNE DE RIEUMES.....	8
15.	GOUTER DU 3 ^{ÈME} AGE	8
16.	COMPTE RENDU DE RÉUNIONS.....	9
16.1	Communauté de Communes Coeur de Garonne.....	9

16.1.2	Gestion en Milieu Aquatique et Prévention Inondation (GEMAPI).....	9
16.1.2	Service Départemental d'Incendie et de Secours	9
16.1.3	Accompagnement dans les bus scolaires et pause méridienne	9
16.1.4	Attribution de Compensation 2017.....	9
17.	QUESTIONS DIVERSES	9
17.1	Logiciel Cantine	9
17.2	Courrier de l'AGVA	9
17.3	Course Cycliste UFOLEP – Le Fousseret.....	10
17.4	Lettre de M. DUTREY	10
17.5	Lettre de M. DREANO	10
17.6	Requête du Bureau du Comité des Fêtes	10
17.7	Révision P.L.U Commune de Le Fousseret	10
17.8	Scrutin du 18 Mars 2018.....	10

Séance du 13 Mars 2018

L'an deux mille dix huit et le treize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DEDIEU Alain, Maire.

Présents: BARBEY Flavien, CONDIS Arnaud, DAUTA Alain, DEDIEU Alain, DEJEAN Evelyne, MUL Cécile, PEREZ Annie, RESTES Philippe VAN MASTRIGT Pierre, VARACHAT Jean-Noël.

Absents:, COUMES Frédérique, DURAND Eric, GATINET Emmanuelle, HUGOU Nicole, PLAINDOUX Didier.

Procurations : PLAINDOUX Didier à MUL Cécile.

1. ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Alain DEDIEU, Maire, déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance. MME DEJEAN Evelyne est élue à l'unanimité des présents.

La séance continuant,

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 DÉCEMBRE 2017

Le procès-verbal du 21 décembre 2017 ne donne lieu à aucune observation et est approuvé à l'unanimité des présents.

La séance continuant,

3. COMPTE RENDU D'UNE DÉCISION MODIFICATIVE

Sur demande du Trésorier, une décision modificative a été apportée au budget 2017. Elle concerne l'amortissement de notre document d'urbanisme et se présente comme suit :

Désignation	Diminution	Augmentation
D2802 Frais document d'urbanisme	0	1 656.98 €
R 7811 Reprises sur amortissement immo	0	1 656.98 €

Cette délibération a été rattachée au précédent procès-verbal, suivant autorisation donnée à M. le Maire le 26/10/2017 (réf : N° 031 229 2017 DEL0063).

La séance continuant,

4. INSEE : CLÔTURE DU RECENSEMENT LA POPULATION

Rapporteur : Alain DAUTA

Le recensement de la population s'est parfaitement déroulé. Il a été réalisé dans le temps imparti et nous avons obtenu un taux de 100% d'adresses collectées. Ceci a été possible grâce à l'important travail de relevé d'adresses réalisé par l'employé communal et aux tournées de reconnaissances avec les agents recenseurs qui ont été à la hauteur de la mission qui leur a été confiée. A la demande de l'INSEE, une réorganisation dans la désignation des voies empruntées dans chaque district a été faite par moi-même et la secrétaire de mairie.

Il en ressort la nécessité de nous orienter rapidement vers la numérotation des habitations et la désignation des voies et /ou quartiers. Concernant les données proprement dites liées à ce recensement, nous avons : 320 habitations sur le territoire communal, 13 résidences secondaires, 45 logements vacants et une population

qui devrait atteindre les 700 habitants après rattachement des étudiants au foyer familial. Le taux de réponses directes des foyers par internet a atteint 60%.

Les conseillers municipaux remercient Alain DAUTA pour la réussite de cette mission de coordonnateur qu'il a réalisée à titre bénévole.

La séance continuant,

5. SÉCHERESSE ÉTÉ 2017 – DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

N° 031 229 2018 DEL 001

Au regard des déclarations reçues en mairie, le Conseil Municipal décide de saisir la Préfecture de la Haute-Garonne en vue d'une reconnaissance de l'Etat de Catastrophe Naturelle au titre de la Sécheresse de l'été 2017. Monsieur le Maire reçoit tout pouvoir de signature pour rendre exécutoire la présente décision

La séance continuant,

6. AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE RÉUNION DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAIRIE

6.1 SUIVI DE DOSSIER

Les services de l'État ont accusé réception de notre dossier DETR. Celui-ci étant complet, nous sommes autorisés à débiter les travaux. Concernant notre recours auprès du service de l'architecture et du patrimoine, nous un « refus tacite » nous a été notifié. Par conséquent la préconisation « menuiseries bois » doit être respectée. M. le Maire propose d'en faire chiffrer le coût rapidement pour ne pas retarder l'échéancier de travaux.

6.2 CHOIX DE L'ENTREPRISE EN CHARGE DE LA PARTIE « PEINTURE –PLACOPLATRE » (CHANTIER NON SOUMIS À MARCHÉ PUBLIC).

N° 031 229 2018 DEL 002

M. le Maire se fait le porte parole de la commission communale des Bâtiments Communaux qui a eu en charge la prospection d'artisans ainsi que l'étude des devis d'aménagement de salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, et propose :

d'intégrer les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France dans le projet de remplacement des menuiseries en procédant à de nouvelles consultations d'artisans pour des huisseries bois identiques.
d'attendre l'audit énergétique pour se prononcer sur la partie électrique.
de retenir dans un premier temps l'entreprise qui réalisera la Peinture et le Placoplâtre de sorte que l'artisan puisse intégrer ce chantier dans son planning et intervenir rapidement.

Sur ce dernier point, il invite le Conseil Municipal à valider le choix de la commission communale en retenant l'Entreprise CAHUZAC dont le devis s'élève à 16 639.20 € TTC.

Après discussion et mise au vote, le résultat est le suivant :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10 (dont 1 procuration)	0	01

Le devis de l'Entreprise CAHUZAC est retenu à la majorité des suffrages exprimés.
Cette dépense sera inscrite au Budget 2018.

La séance continuant,

7. ACCESSIBILITÉ DES ALLÉES DU CIMETIÈRE : CHOIX DE L'ENTREPRISE (CHANTIER NON SOUMIS À MARCHÉ PUBLIC)

N° 031 229 2018 DEL 003

Suite à l'engagement pris par la municipalité en matière d'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) et à l'agenda qui en a été dressé, M. le Maire indique que la commission communale des Bâtiments Communaux a réalisé l'étude du coût de l'accessibilité des allées du cimetière.

Celle-ci propose de confier la réalisation de ce chantier sur la base du devis estimatif et descriptif le moins disant, d'un montant de 21 504.10 € TTC (soit 19 549.18 € HT) à l'Entreprise GONZALEZ.

Après discussion et mise du délibéré au vote, le résultat est le suivant :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10 (dont 1 procuration)	0	01

Le devis N° 1711D470 de l'Entreprise GONZALEZ est retenu à la majorité des suffrages exprimés. M. le Maire intègrera cette dépense dans les prévisions budgétaires 2018.

La séance continuant,

8. EGLISE : RENOUVELLEMENT CONTRATS D'ENTRETIEN

N° 031 229 2018 DEL 004

Pouvoir est donné à M. le Maire de reconduire des contrats annuels d'entretien de l'Eglise. Sont concernés :

1) CATIC

Prestation comprenant trois interventions d'entretien pour un coût total de 708 € TTC (paiement trimestriel sur la base de 177 €).

2) LEPICARD & MARTY

- Appareils horaires et d'électrification des cloches
Montant de la prestation de contrôle annuel : 344.40 € TTC. Les pièces défectueuses à remplacer seront facturées.
- Système de protection contre la foudre
Montant forfaitaire annuel de vérification de l'installation : 172.80 € TTC comprenant un rapport de vérification du paratonnerre

Le montant de ces prestations sera pris en compte lors de l'élaboration du budget 2018.

La séance continuant,

9. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE

9.1 SIGNATURE DES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL & LOCAUX

N° 031 229 2018 DEL 005

L'adoption d'une délibération de principe visant à permettre à M. le Maire de signer les conventions de mise à disposition de locaux et de personnel (MAD) avec la Communauté de Communes Cœur de Garonne, concernant le périscolaire de l'ex CCLT, est APPROUVEE à l'unanimité des présents.

La présente décision sera notifiée à Madame la Trésorier de CAZERES SUR GARONNE.

9.2 COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Une réorganisation des services techniques communautaires en charge de la collecte des ordures ménagères a entraîné des dysfonctionnements sur tous les secteurs de la commune. L'absence de communication par la Communauté de Communes Cœur de Garonne a été soulignée par M. le Maire au Directeur Général des Services.

La séance continuant,

10. SDEHG : ENVELOPPE ANNUELLE SPÉCIFIQUE AUX TRAVAUX URGENTS

Le SDEHG a mis en place une nouvelle procédure permettant le traitement des petits travaux urgents. Une délibération de principe nous est adressée pour valider une enveloppe annuelle prévisionnelle de 10 000 € maximum.

La séance continuant,

11. ANTARGAZ – RÉVISION DU CONTRAT

N° 031 229 2018 DEL 006

Après une présentation des nouvelles conditions tarifaires négociées par M. le Maire auprès du service commercial d'ANTARGAZ et des propositions d'un concurrent basées sur le principe des achats groupés,

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les conditions d'ANTARGAZ, soit 850 € HT /tonne
- de notifier à ce fournisseur l'acceptation de l'offre matérialisée par un contrat d'une durée de cinq ans.

La séance continuant,

12. CHOIX D'UN NOM POUR L'ÉCOLE

Cécile MUL énonce les modalités préalables à la décision d'attribution d'un nom à l'école. Elle donne lecture du règlement établissant le cadre de la démarche participative qui associera les enfants, les parents, les enseignants et la population. Le Conseil Municipal fera son choix parmi les noms qui se seront dégagés de cette consultation dont le lancement est décidé au terme de cette présentation.

La séance continuant,

13. RÉGIES COMMUNALES

13.1 INDEMNITÉ DU RÉGISSEUR DE RECETTES

N° 031 229 2018 DEL 0007

Vu l'instruction codificatrice du 21/04/2006 relative aux régies de recettes et aux régies d'avances des collectivités et des établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 28/05/1993 modifié par l'arrêté du 03/09/2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être alloué aux régisseurs d'avances et régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération N° 031 229 2017 DEL0062 en date du 26/10/2017 portant création d'une régie de recettes nécessaire au fonctionnement des services municipaux,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide :

- d'allouer une indemnité de responsabilité au régisseur titulaire au taux prévus par l'arrêté du 28/05/1993 modifié par l'arrêté du 03/09/2001.
- de porter le montant annuel de cette indemnité de responsabilité à 120 € et cela au regard du montant moyen estimé des recettes mensuelles encaissées.
- d'attribuer au régisseur titulaire une bonification indiciaire mensuelle de 15 points.

13.2 ANNULATION DE LA RÉGIE D'AVANCE

N° 031 229 2018 DEL 008

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles R 1617-1 à 18,
Vu la délibération du 12/12/1995 portant création d'une régie d'avances en date,
Vu la délibération du 06/07/1999 modifiant le champs d'application de la régie d'avances,
Vu la délibération du 11/05/2012 portant augmentation de montant de l'avance,
Vu le décret n° 2012-1246 du 07/11/ 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le procès-verbal de vérification de la régie d'avances le 28/08/2017 par le Comptable Public,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- prend acte de la conclusion du Comptable Public visant à prononcer la dissolution de ladite régie inactive depuis 2014.
- décide la suppression de la régie d'avances précitée.
- confère tout pouvoir à M. le Maire pour notifier la présente décision au Comptable du Trésor ainsi qu'au régisseur titulaire.

La séance continuant,

14. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU TERRAIN DE SPORT - COMMUNE DE GRATENS / COMMUNE DE RIEUMES.

N° 031 229 2018 DEL 009

M. le Maire indique que le « Sporting Club Rieumois » a manifesté son souhait de venir s'entraîner de façon occasionnelle sur notre terrain de sport. Ce club de rugby a pris attache auprès de la municipalité de RIEUMES, siège de son association, pour formaliser cette demande par une convention de mise à disposition de ce terrain.

Il estime que, compte tenu de la disponibilité du terrain, cette mise à disposition paraît tout à fait réalisable moyennant une participation aux frais d'éclairage du terrain lors d'entraînements nocturnes.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Donne son accord pour la mise à disposition du terrain de sport sis lieu-dit « sous le canal » au « Sporting Club Rieumois »
Confie à M. le Maire la rédaction d'une convention de mise à disposition du terrain à la conditions précitée.

La séance continuant,

15. GOUTER DU 3^{ÈME} AGE

N° 031 229 2018 DEL 010

Le Conseil Municipal donne son accord pour confier à la formation « LES SŒURS SISTERS » l'animation du goûter du 3^{ème} Age qui se déroulera le Dimanche 25 Mars 2018. La prestation d'un montant de 250 € sera supportée sur le budget communal.

M. le Maire invite les conseillers municipaux à bien vouloir réserver cette date pour participer à l'organisation de ce traditionnel goûter offert par la municipalité.

La séance continuant,

16. COMPTE RENDU DE RÉUNIONS

16.1 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE GARONNE

16.1.1 GESTION EN MILIEU AQUATIQUE ET PRÉVENTION INONDATION (GEMAPI)

Rapporteur : Alain DAUTA

Suite au transfert de compétence de la GEMAPI un nouveau bureau va se constituer. La réunion qui était prévue ce jour n'a pu avoir lieu en l'absence de quorum.

16.1.2 SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Rapporteur : M le Maire

L'intégration de cette nouvelle compétence va majorer l'attribution de compensation due par la commune à la Communauté de Communes Coeur de Garonne, d'environ 6 000 €. L'année 2018 servant de référence, cette somme restera figée dans le temps. Aussi, sur le long terme l'augmentation de notre population n'aura aucun impact sur cette contribution.

16.1.3 ACCOMPAGNEMENT DANS LES BUS SCOLAIRES ET PAUSE MÉRIDIDIENNE

Rapporteur : M le Maire

Suite au retour de cette compétence aux communes membres de l'ex- Communauté de Communes Louge et Touch, l'intercommunalité va nous reverser environ 2 400 €. L'attribution de compensation sera revue en prenant en compte tous ces nouveaux changements (Transports Scolaires, SDIS, GEMAPI ...)

16.1.4 ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017

Rapporteur : M le Maire

Le budget 2018 aura à supporter également le paiement de l'Attribution de Compensation 2017 de 15 800 €. Le mandat initial a donc été rejeté sur l'exercice 2017. Cette information a été communiquée par la Trésorerie en fin d'exercice ce qui a exclu toute possibilité de transfert de crédit.

La séance continuant,

17. QUESTIONS DIVERSES

17.1 LOGICIEL CANTINE

M. le Maire donne la parole à Jean-Noël VARACHAT qui a pu se rapprocher des communes de LE FOUSSERET & SAINT ELIX LE CHÂTEAU, utilisant chacune un logiciel différent.

« J'ai rencontré les personnes en charge de la gestion de la cantine scolaire auprès de ces deux collectivités. LE FOUSSERET dispose du logiciel « BERGER LEVRAULT » depuis longtemps et SAINT ELIX LE CHÂTEAU du logiciel « 3 D OUEST » l'an dernier. Ce dernier avis m'est apparu le plus probant ».

Cécile MUL indique que vraisemblablement cet avis est lié au passage récent d'un mode de gestion traditionnel à l'utilisation de l'informatique. Par ailleurs, la négociation lancée par la Communauté de Communes Coeur de Garonne concerne la nouvelle version du logiciel BERGER LEVRAULT qui n'est pas encore en service au FOUSSERET.

17.2 COURRIER DE L'AGVA

La 2^{ème} édition de la course pédestre « Los Pompils Gratinois » aura lieu le Dimanche 22 Avril 2018. Dans un courrier du 01/02/2018, le Président de l'AGVA convie M. le Maire et les Conseillers Municipaux à s'associer à cet événement et à les rejoindre pour cette journée qui sera clôturée par un repas.

M. le Maire indique qu'une première rencontre avec les organisateurs a déjà eu lieu et que le dossier administratif est en cours d'élaboration.

17.3 COURSE CYCLISTE UFOLEP – LE FOUSSERET

La 16^{ème} édition du tour cycliste de Le Fousseret se déroulera les 19 et 20 mai 2018. M. le Maire précise qu'une arrivée d'étape sur notre commune y est prévue le samedi 19 mai. Les formalités administratives règlementant la circulation sur la RD 626 seront prises par M. le Maire pour la partie agglomération. Le prêt d'un podium demandé par les organisateurs a été obtenu gracieusement auprès de la Communauté de Communes Coeur de Garonne. Quant à la salle des fêtes, sa mise à disposition n'est pas réalisable car déjà réservée à cette même date. Une ancienne salle de classe sera utilisée pour le pôt de l'amitié.

17.4 LETTRE DE M. DUTREY

Monsieur Alain DUTREY réitère auprès du Conseil Municipal l'absence de prise en compte de son précédent courrier traitant de la dégradation des bâtiments communaux. Le Conseil Municipal se dit conscient de l'urgence à réaliser certains travaux sur les bâtiments communaux et confirme que ces derniers ont bien été recensés. Des consultations sont actuellement en cours de auprès d'artisans pour chiffrer la rénovation de ces toitures. Les travaux seront entrepris dans la limite du budget.

17.5 LETTRE DE M. DREANO

Monsieur Christian DREANO interpelle le Conseil Municipal suite à l'accident dont son fils a été victime le 15/10/2017 au lieu-dit « Turon » (voie située en amont du rond point dit de Pilot ou l'enfant à vélo a été percuté par un véhicule) et demande s'il peut être envisagé que l'accès à cette portion de route ne se fasse qu'à partir d'une seule issue.

Après un exposé des faits avec vos photos à l'appui, et malgré toute l'attention apportée par le Conseil Municipal, la proposition consistant à limiter l'accès à cette portion de route à partir d'une seule issue ne peut être envisagée car les deux accès y sont déjà interdits (sauf riverains et services de secours) et qu'ils sont dotés de panneaux de signalisation « sens interdit ».

Le panneau évoqué « cédez le passage » ne concerne que les riverains souhaitant accéder à la RD 626. Dans ces conditions, il paraît difficile de modifier la signalisation en place.

A son niveau, le Conseil Municipal ne peut que demander un renforcement des contrôles de gendarmerie afin de faire respecter l'interdiction d'emprunter cette portion de voie et faire appel à la civilité de chacun d'entre nous.

17.6 REQUÊTE DU BUREAU DU COMITÉ DES FÊTES

Par courrier du 07/03/2018, le bureau du Comité des Fêtes de GRATENS demande si la subvention annuelle allouée par la municipalité peut être revue et ramenée au montant initial de 9 000 € et en explicite sa demande.

Le Conseil Municipal confie l'étude de cette requête à la commission du budget qui se réunira dans les prochains jours pour l'élaboration du budget 2018.

17.7 RÉVISION P.L.U COMMUNE DE LE FOUSSERET

La municipalité de Le Fousseret nous informe qu'elle vient de prescrire une modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme.

17.8 SCRUTIN DU 18 MARS 2018

Les conseillers municipaux présents établissent les permanences qu'ils assureront pour la tenue du bureau de vote lors du scrutin du 18 mars 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, Monsieur le Maire clôture la séance à 23H 25.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

GRATENS, le 13/03/2018

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A

AGVA	
Association Gratinoise de Véhicules Anciens	3, 10

C

CAE	
Contrat d'Accompagnement dans l'emploi	13
CATIC	
Etablissement et Service par le Travail	7
CCLT	
Communauté de Communes de la Louge et du Touch	7

E

ERP	
Etablissement Recevant du Public	6

G

GEMAPI	
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	3, 9

R

RD	
Route Départementale	10

S

SDEHG	
Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne	2, 7
SDIS	
Service Départemental d'Incendie et de Secours	9

**Bordereau de clôture des délibérations du Conseil Municipal
de GRATENS**

Réunion du 13 Mars 2018

N° d'ordre	Objet
031 229 2018 DEL 001	Sécheresse été 2017 – demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
031 229 2018 DEL 002	Salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie : choix de l'entreprise en charge de la partie « peinture-Placoplatre »
031 229 2018 DEL 003	Accessibilité des allées du cimetière : choix de l'entreprise
031 229 2018 DEL 004	Eglise : renouvellement de contrats d'entretien
031 229 2018 DEL 005	Communauté de Communes Cœur de Garonne : signature des conventions de mise à disposition de personnel et de locaux
031 229 2018 DEL 006	ANTARGAZ : révision du contrat
031 229 2018 DEL 007	Indemnité du régisseur de recette
031 229 2018 DEL 008	Annulation de la régie d'avance
031 229 2018 DEL 009	Convention de mise à disposition du terrain de sport – Commune de GRATENS / Commune de RIEUMES
031 229 2018 DEL 010	Goûter du 3 ^{ème} Age

Signatures des Conseillers Municipaux

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
BARBEY Flavien		HUGOU Nicole	absente
COUMES Frédérique	absente	MUL Cécile	
CONDIS Arnaud		PEREZ Annie	
DEDIEU Alain		PLAINDOUX Didier	Procuration à MUL Cécile
DAUTA Alain		RESTES Philippe	
DEJEAN Evelyne		VAN MASTRIGT Pierre	
DURAND Eric	absent	VARACHAT J-Noël	
GATINET Emmanuelle	absente		